
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 14 avril 2022.

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le huit avril deux mille vingt-deux s'est réuni en séance publique.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREFKO, M. Philippe HOGOMMAT, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Caroline OLIVIER, M. Christian DANRIMONT, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON (absente délibération 1), Mme Christelle BENDADDA (absente délibérations 1 et 2), M. Guillaume GINGUENE, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Christine ROBERT
M. Mickaël MARC	à	Mme Virginie BUSSON
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
M. Franck GAILLOT	à	Mme Jennifer BALLAND
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Nicole SIEPI
M. Laurent BOULA	à	M. Claude MATHON
Mme Virginie THERIZOLS	à	M. Jean-Yves CAILLAUD

ABSENTS :

Mme Nassim KERBACHI

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Christine ROBERT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**084.04.2022 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 16/04/2022

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 10 février 2022, et de créer et supprimer les postes liés :

- A des mouvements de personnel
- A des réorganisations afin d'assurer le bon fonctionnement des services

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

A créer	A supprimer	Observations
	1 emploi permanent à temps complet de responsable des agents d'entretien sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Agent nommé sur le grade d'animateur par promotion interne (poste précédemment créé). Fin de la période de détachement pour stage et de la double carrière. Aucun impact sur le nombre d'agents
	2 emplois permanents d'animateur à temps complets d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2 agents détachés sur d'autres communes. Intégration au sein des nouvelles communes. Fin de la période de détachement et de la double carrière. Aucun impact sur le nombre d'agents car déjà remplacés
2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur	2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade d'adjoint administrative principal de 1 ^{ère} classe	Réussite au concours de rédacteur par 2 agents
1 emploi permanent à temps complet de directeur de centre social sur les grades du cadre d'emploi d'assistant sociaux éducatifs		En complément de la délibération 175.09.2019 du 26 septembre 2019 pour le poste de directeur du centre social. Le diplôme exigé correspond à un emploi de catégorie A
3 Créations	5 Suppressions	En réalité aucune baisse des effectifs car postes correspondants précédemment créés

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

VU la délibération n°016.02.2022 du 10 février 2022, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité technique du 31 mars 2022,

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission plénière du 4 avril 2022,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} mai 2022 :

2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade de rédacteur
1 emploi permanent à temps complet de directeur de centre social sur les grades du cadre d'emploi d'assistant sociaux éducatifs

Du supprimer au 1^{er} mai 2022 :

1 emploi permanent à temps complet de responsable des agents d'entretien sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
2 emplois permanents d'animateur à temps complets d'animateurs sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
1 emploi permanent à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade d'adjoint administrative principal de 1^{ère} classe
2 emplois permanents à temps complet de gestionnaire administrative sur le grade d'adjoint administrative principal de 1^{ère} classe

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 05/05/2022

cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 14 avril 2022
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,



Le Maire


Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	1er mars 2022		1er mai 2022		Créations	Suppressions	1er mai 2022
EMPLOIS FONCTIONNELS	G	H					
Directeur général des services	1	0					
Directeur général adjoint des services	1	0					
Directeur des services techniques	0	0					
FILIERE ADMINISTRATIVE					61,7281	2	61,7281
Attaché hors classe	1	0			1		1
Attaché principal	2	0			2		2
Attaché	6	0			6		6
Collaborateur de cabinet	1	0			1		1
Rédacteur principal 1ère classe	4	0			4		4
Rédacteur principal 2ème classe	2	0			2		2
Rédacteur	11	0			11	2	13
Adjoint administratif principal de 1ère classe	9	0			8,871	2	6,871
Adjoint administratif principal de 2ème classe	12	0,8571			12,8571		12,8571
Adjoint administratif	13	0			13		13
FILIERE TECHNIQUE					103,151	0	103,151
Ingénieur principal	1	0			1		1
Ingénieur	3	0			3		3
Technicien principal de 1ère classe	2	0			2		2
Technicien principal de 2ème classe	3	0			3		3
Technicien	2	0			2		2
Agent de Maîtrise principal	6	0			6		6
Agent de Maîtrise	6	0			6		6
Adjoint technique principal de 1ère classe	9	0			9		9
Adjoint technique principal de 2ème classe	13	0			13		13
Adjoint technique	55	3,151			58,151		58,151
FILIERE SOCIALE					15	1	16
ATSEM principal de 1ère classe	5	0			5		5
ATSEM principal de 2ème classe	9	0			9		9
Assistant socio-éducatif	1	0			1	1	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE					63,6921	0	63,6921

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	1er mars 2022		Créations	Suppressions	1er mai 2022
Puéricultrice Cadre de santé	0	0	0		0
Infirmière soins généraux hors classe	2	0	2		2
Infirmière de classe normale	1	0	1		1
Educateur de jeunes enfants	3	0	3		3
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	1		1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	4	0	4		4
Auxiliaire de puériculture de classe normale	12	0	12		12
Agent social	8	0,5	8,5		8,5
Assistantes maternelles	31	0	31		31
Médecin	0	0,285	0,285		0,285
Psychologue	0	0,9071	0,9071		0,9071
FILIERE SPORTIVE					
Educateur A.P.S	1	0	1		1
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	3	0	3		3
FILIERE CULTURELLE					
Bibliothécaire	0	0	0		0
			16,6	0	16,6
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3	1,6	4,6		4,6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	3,7	4,7		4,7
Assistant d'enseignement artistique	1	0,3	1,3		1,3
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	2	0	2		2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1	0	1		1
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	0	0	0		0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1	0	1		1
Adjoint du patrimoine	2	0	2		2
Professeur de danse	0	0	0		0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	1er mars 2022	Créations	Suppressions	1er mai 2022
FILIERE ANIMATION		56,751	0	53,751
Animateur principal de 1ère classe	2	2		2
Animateur principal de 2ème classe	1	1		1
Animateur	3	3		3
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	3	3	1	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	6	6,4285	2	4,4285
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0	6,855		6,855
Adjoint d'animation cantine	0	3,4275		3,4275
Adjoint d'animation	23	31,04		31,04
FILIERE POLICE		7	0	7
Chef de service de police municipale	1	1		1
Brigadier chef principal de police	3	3		3
Gardien-brigadier de police	3	3		3
EMPLOIS NON CITES		1,09	0	1,09
Permanence Entre aide Emploi	0	0,09		0,09
Emploi avenir	1	1		1
CUI	0	0		0
[...]				
TOTAL GENERAL	301	331,0122	3	329,0122
		30,1412	5	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20220414-084042022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022